MAÎTRE D'OUVRAGE

ECSC 7 Impasse Eurydice 44470 CARQUEFOU Tél: 06.62.52.82.76

Mail: eparis1968@gmail.com

PALLUAU (85) "LA PREVOTE"

PLAN DE VENTE

LOT n°20



| Surface | 457 m² |
|----------------------|---------------------|
| Surface plancher | 180 m² |
| Cadastre | ZB 253p |
| Servitude | NON |
| N° permis d'aménager | PA 085 169 19 V0002 |
| Date de l'arrêté | 15/01/2020 |
| Dossier | 19016-PDV |



AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grillles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- 4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au leve realise avant amenagement à la latin des lots.
 Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.

